

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 29 février 2024

Le Conseil Municipal de MONTIGNE LE BRILLANT s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, le jeudi 29 février 2024, à 20 heures 00, sous la présidence de M. Gérard TRAVERS, Maire, dûment convoqué le 23 février 2024.

Etaient présents : M. Gérard TRAVERS, Mme Christelle PLANCHENAULT, M. Joël PLANCHENAULT, Mme Nathalie BOIZARD, Mme Karine COLLET, Mme Christine COMMERE, M. Jonathan LEBOURDAIS, Mme Pascale MARAQUIN, Mme Sylvie VILFEU.

Absents excusés : Mme Nathalie FORET-VETTIER, M. Benjamin GAUTIER, M. Fernand LUET.

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Christelle PLANCHENAULT.

Nbre de membres : 12
Présents : 9
Absent(es) excusé(es) : 3
Absent :
Pouvoir(s) :
Quorum atteint : 7

Ordre du jour

☞ DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

☞ CITOYENNETÉ - ADMINISTRATIF - FINANCES :

- Budget : ouverture de crédits en investissement ;
- Sécurité routière : demande de subventions ;
- Village où il fait bon vivre ;
- Questions diverses.

☞ TRAVAUX - URBANISME – VOIRIE :

- Salle des Loisirs : commission Appel d'Offres – validation des entreprises retenues ;
- Groupement de voirie : intégration d'une commune supplémentaire ;
- Travaux de sécurité routière : signalétique, mise aux normes PMR ;
- Projet photovoltaïque sur des surfaces agricoles ;
- Zonage communal ZAEnR (Zone d'Accélération en Énergie Renouvelable) ;
- Devis divers ;
- Compte rendu commission extra-municipale cimetière du 9 février 2024 ;
- Questions diverses.

☞ VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION :

- Subventions associations ;
- Compte rendu commission Vie Associative « Faites du Sport » ;
- Randonnée Citoyenne ;
- Questions diverses.

☞ ENFANCE - JEUNESSE – SENIORS :

- Petite Enfance : reconduction du contrat de Madame Angélique GILABERT jusqu'au 25 octobre 2025 ;
- Enfance Jeunesse : point sur les vacances de février ;
- Bilan annuel 2023 « Argent de poche » ;

- Réactivation de la mise en place du Conseil Municipal Enfants et Jeunes ;
- Carnaval ;
- Questions diverses.

☞ LAVAL AGGLOMÉRATION :

-

☞ INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES/

-

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 25 janvier 2024

La validation du devis CREPEAU d'un montant de 1 335,84 € TTC correspond aux travaux de la rue Saint Georges et non rue des Écoles comme inscrit dans le compte rendu.

🚲 Sécurité routière : bourg à 30 km et priorité à droite

Complément DCM021/JANV/2024

Monsieur le Maire propose de rajouter « **sauf sorties de pistes cyclables et de parkings** », afin de renforcer la sécurisation, notamment pour les cyclistes.

Le Conseil Municipal, **DÉCIDE de rajouter** :

☞ de **SUPPRIMER** les « STOP » de l'agglomération sauf sortie de pistes cyclables et de parkings ;

☞ « **PRIORITÉ A DROITE** » dans toute l'agglomération sauf sorties de pistes cyclables et de parkings.

Les autres points de la délibération restent inchangés.

DCM 022/FEV/2024

Le Compte rendu est approuvé sans autre observation particulière.

1- DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE OCTROYEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. Le Maire rend compte des décisions qu'il a prises, depuis la dernière réunion du conseil, en application des délégations qui lui ont été accordées.

Aucune.

Exercice du droit de préemption

Date	Usage du bien	Adresse	Références cadastrales	Surface	Avis

Néant.

Devis acceptés :

✓ Néant

2- CITOYENNETÉ – ADMINISTRATIF - FINANCES

Budget : ouverture de crédits en investissement

L'article L1612-1 du Code des Collectivités Locales. prévoit que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (soit 863 079,82 € X 25% = 215 769,95 €), non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Nomenclature	Désignation des dépenses	Montant
Frais d'études et frais d'insertion 203/540	Appel d'Offres	951,67 €
Immobilisation corporelle en cours 231/540	Restaurant scolaire	80 000,00 €
Agencement et aménagement de terrain 212-21	Container + vitrine cimetière	5 500,00 €
Bâtiments publics 2131-21	Rénovation Église	20 600,00 €
Autres installations, matériels et outillages 2158-350	Lave-linge et sèche-linge – Ordinateur portable ALSH – Téléphone portable + verre	2 050,00 €
Agencement et aménagement de terrain 212-800	Réseaux ELITEL	2 040,00 €
TOTAUX		111 141,67 €

Le Conseil Municipal **VALIDE** les ouvertures de crédits nécessaires pour mandater les dépenses d'investissement engagées.

DCM 023/FEV/2024

Sécurité routière : demande de subventions

↳ Descriptif de l'opération :

Ce projet serait d'améliorer la circulation et la sécurité des véhicules et des piétons. Les objectifs sont :

- Rue Saint Georges : création de chicanes ;
- Rue des Écoles : Installation de coussins ralentisseur et pose d'un miroir ;
- Entrées de Bourg : installation de panneaux signalétique « limitation de vitesse à 30 km/h » et « priorité à droite » en agglomération ;

- Aménagements rue des Primevères.
- Mise aux normes PMR rue des Silènes et rue des Primevères.

↳ Calendrier prévisionnel d'exécution de l'opération :

Phases d'exécution du projet	Début	Fin
Phase d'étude	Janvier 2024	Février 2024
Phase de travaux	Mars 2024	Septembre 2024

↳ Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES			RECETTES	
Postes	TOTAL		Co-financeurs	TOTAL
	H.T.	T.T.C.		
Chicane rue Saint Georges	1 113,20 €	1 335,84 €	CD53 Route et Rivières 25 %	5 646,60 €
Coussins berlinois rue des Écoles + miroir	3 742,00 €	4 490,40 €	Amendes de Police 25 %	5 646,60 €
Panneaux signalisation 30 km/h et priorité à droite	2 130,00 €	2 556,00 €	Commune 50 %	11 293,20 €
PMR Rue des Silènes et rue des Primevères	11 578,00 €	13 893,60 €		
Aménagements Rue des Primevères	4 023,20 €	4 827,84 €		
TOTAL	22 586,40 €	27 103,68 €	TOTAL	22 586,40 €

Le Conseil Municipal :

- ☞ **APPROUVE** le projet et retient le calendrier des travaux ;
- ☞ **APPROUVE** le plan de financement ;
- ☞ **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter une subvention CD53 Routes et Rivières d'un montant de 5 640,80 € ;

- ☞ **AUTORISE** M. Le Maire à solliciter une subvention au titre des Amendes de police d'un montant de 5 640,80 € ;
- ☞ **AUTORISE** M. Le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

DCM 024/FEV/2024

Arrivée de Mme Karine COLLET à 20 h 36

Village où il fait bon vivre

Comme l'année dernière, Montigné-le-Brillant est éligible à ce label.

Résultat du classement au palmarès 2024 de « villes et villages où il fait bon vivre ».

- ☞ Positions au niveau national :
 - ✓ position nationale : 3 162/34 808,
 - ✓ position parmi les communes de 500 – 2 000 habitants : 410/11 128,
- ☞ Positions au niveau départemental :
 - ✓ position départementale : 14/240,
 - ✓ position parmi les communes de 500 – 2 000 habitants : 3/115.

Le classement est identique à l'an dernier au niveau départemental, par contre, au niveau national, la commune gagne 30 places.

☞ Demande d'adhésion :

Les communes les mieux classées du palmarès peuvent exploiter le label des villes et villages où il fait bon vivre. Cette distinction valorise les villes et les villages qui placent le bien-être de leurs administrés au cœur de leur action et de leur politique publique. La participation financière pour les communes de 500 à 2000 habitants est de 924,00 € TTC.

Cette adhésion pourrait être intéressante pour les zones ou villages d'intérêt touristiques mais par pour la commune de Montigné-le-Brillant.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** de ne pas adhérer à cette association « Village où il fait bon vivre ».

DCM 025/FEV/2024

Questions diverses

☞ Évolution location du studio :

Monsieur le Maire confirme que le dossier de régularisation est en cours.

☞ Évolution possible du transport scolaire par la RD 283 suite à l'accident de décembre 2023 :

Suite à cet accident fort heureusement sans victime, Monsieur le Maire a répondu à l'étude de la Société RATPDEV. Des travaux sur la route « Nuillé-sur-Vicoïn – Montigné-le-Brillant » apporteraient une solution rationnelle et plus sécurisante, tout en maintenant l'arrêt de prise en charge des scolaires à « Calvaire », route d'Astillé et en assurant la sécurité de tous les usagers.

Dans l'attente d'un engagement demandé au Conseil Départemental, et dans l'hypothèse d'une impossibilité d'effectuer le service de transport scolaire par la rocade de L'Huisserie – Laval, le circuit initial « Nuillé-sur-Vicoïn – Montigné-le-Brillant » pourrait être remplacé, temporairement, par celui que propose RATPDEV par la route de « L'Huisserie – Montigné-le-Brillant », afin de ne pas rester dans le statu quo.

Cependant, Monsieur Le Maire a précisé que ce trajet, reste néanmoins, tout aussi dangereux, considérant le nombre important de véhicules qui l'empruntent chaque jour et la difficulté des croisements avec de gros véhicules.

3 TRAVAUX – URBANISME - VOIRIE

Salle de Loisirs : commission Appel d'Offres – validation des entreprises retenues

La commission d'Appel d'Offre s'est réunie le mercredi 21 février 2024. Certains lots n'ont obtenu qu'une réponse. Elle propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises mieux-disantes suivantes :

LOT N°	INTITULÉ DU LOT	ENTREPRISE PROPOSÉ	MONTANT DE L'OFFRE HT
1	Démolitions Maçonnerie	BTEM	3 970,00 €
2	Charpente	CRUARD CHARPENTE	40 088,10 €
3	Couverture	TOITURE MEIGNAN	66 315,60 €
4	Photovoltaïque Electricité Courants forts	CEGELEC	63 600,00 €
5	Chauffage Ventilation	CSM	5 870,59 €
6	Isolations Plafonds	MF2P	40 845,00 €
TOTAL			220 689,29 €

Le Conseil Municipal :

- ☞ **VALIDE** les entreprises proposées par la commission d'Appel d'Offres ;
- ☞ **ATTRIBUE** les lots aux entreprises retenues telle que définies ci-dessus ;
- ☞ **INSCRIT** les crédits nécessaires à son budget ;
- ☞ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document ci rapportant.

DCM 026/FEV/2024

Groupement de voirie : intégration d'une commune supplémentaire

La commune de Nuillé-sur-Vicoïn a demandé à intégrer le groupement de commandes voirie pour cette année.

Un avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre d'INGÉRIF sera rédigé pour en réévaluer le coût.

Le Conseil Municipal **ÉMET** un avis favorable à l'intégration de Nuillé-sur-Vicoïn au groupement de commandes voirie.

DCM 027/FEV/2024

Travaux de sécurité routière : signalétique, mise aux normes PMR

✓ Signalétique :

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis pour la fourniture de panneaux « entrée de bourg 30km/h et priorité à droite » fourni par l'entreprise CREPEAU d'un montant de 2 553,00 € TTC

DCM 028/FEV/2024

✓ Mise aux normes PMR :

Un devis estimatif des travaux de mise aux normes PMR pour la mise en accessibilité des trottoirs rue des Silènes et rue des Primevères a été fourni par la Société INGÉRIF d'un montant de 11 798,00 € HT. Un Appel d'Offres est en cours.

Projet photovoltaïque sur des surfaces agricoles

Monsieur TRAVERS et Monsieur PLANCHENAULT informe le Conseil Municipal qu'ils ont reçu un représentant de la société LUXEL, producteur indépendant d'électricité renouvelable, qui développe, conçoit, réalise et exploite des centrales photovoltaïques. La société construit et gère des centrales photovoltaïques en France pour son propre compte ou pour le compte de tiers.

La Société a présenté un avant-projet sur le site de la Fellerie pour 39 ha. L'activité agricole y serait maintenue et valorisée.

Pour être accepté, un projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur des terres à vocation agricole devra respecter à la fois la préservation de l'environnement et des paysages, et le maintien de la production agricole (passage de bovins en dessous)...

Pour 1 ha de panneaux posés au sol, le budget d'installation est de 1 000 000,00 € et permet d'alimenter en électricité 1 000 habitants.



Ce type d'aménagement est possible dans le cadre du ZAEnR (voir ci-dessous). Le projet devra toutefois être présenté pour approbation du Conseil Municipal après une étude complémentaire d'environ 1 an. Les élus souhaitent, auparavant, également une communication élargie à l'ensemble de la population.

Zonage communal ZAEnR (Zone d'Accélération en Énergie Renouvelable)

Suite à la rencontre avec Madame CARMILLAT de Laval Agglomération, la commune doit définir le zonage communal ZAEnR.

Le Conseil Municipal **DÉCIDE** :

- ↳ De **MODIFIER** la DCM020/JANV/2024 du Conseil Municipal du 25 janvier 2024 ;
- ↳ **D'IDENTIFIER** le zonage communal ZAEnR : document définitif en cours de préparation ;
- ↳ De **PRÉSENTER** le zonage proposé à la population,
- ↳ De **METTRE** à la disposition du public un registre aux jours et heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie du 08 avril au 04 mai 2024,
- ↳ **DECIDER** que la mise à disposition de ce registre sera portée à la connaissance du public par affichage et publication sur le panneau lumineux et sur le site internet de la commune,

DCM 029/FEV/2024

Devis divers

↳ *Panneaux signalisation :*

Devis CREPEAU d'un montant de 2 553,00 € validé ci-dessus.

↳ *Vitrine cimetière :*

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis présenté par la Société LEADER pour une vitrine d'affichage au cimetière d'un montant de 974,64 € TTC.

DCM 030/FEV/2024

Compte rendu commission extra-municipale cimetière du 9 février 2024

Ce sont 9 participants sur 14 membres de la commission qui ont assisté à la réunion.

La propreté du cimetière a été appréciée.

Les projets pour 2024 sont :

- Installation d'une vitrine ;
- Plantation d'arbustes permanents dans les angles près des fleurs déposées aux Rameaux et à la Toussaint ;
- Fleurissement du talus extérieur à la sortie du nouveau portail ;
- Nettoyage de la Croix.

Une révision du règlement « CAVURNES » a également été abordée. Le règlement actuel, qui comporte 12 articles, a été rédigé en 2007. En 2024, un 13^{ème} article va être inséré :

- ↳ Identification des défunts (sur une liste dans la vitrine à l'entrée du cimetière) lors de la dispersion des cendres au Jardin du Souvenir.

Questions diverses

↳ *Commission voirie - fleurissement :*

Cette commission va être reprise par les élus afin de refaire du fleurissement dans la commune avec un agent technique.

4 VIE ASSOCIATIVE - COMMUNICATION

Subventions associations

Il est proposé exceptionnellement cette année, en raison de la fermeture pour la rénovation de la salle de Loisirs, ou pour situation exceptionnelle, d'attribuer une aide supplémentaire à certaines associations.

Après examen des documents et des demandes fournis par les Associations, le Conseil Municipal **FIXE** comme suit les subventions de l'année 2024 :

Associations	Subventions accordées en 2023	Décision CM	Aide exceptionnelle accordée pour l'année 2024
Association d'aide à domicile de l'Huisserie, Montigné, Origné et Nuillé	1 341,00	1 143,00	
Amicale des Anciens Combattants	Prise en charge gerbes	Prise en charge gerbes	
ASLM	4 500,00	4 500,00	940,00
ASLM - animateur	2 917,00	3 060,00	
Association Construire Ensemble	150,00	150,00	
Bourse aux vêtements	Location salle septembre	Activité suspendue	
Club du Manoir	350,00	365,00	35,00
Comité des Fêtes	2 250,00	2 360,00	1 140,00
Amicale Laïque École Pablo Picasso	300,00	315,00	285,00
Association communale de lutte contre les ennemis des cultures	400,00	400,00	
Association de Gymnastique Volontaire	350,00	350,00	
Hommes et Peuples Solidaires	80,00	80,00	
Monti'Jardi	100,00	100,00	
Société de pêche	100,00	Exceptionnellement pas de demande	
CAUE	200,00	200,00	
Banque alimentaire	500,00	500,00	
Restaurant du coeur	0	0	
Secours Catholique	0	0	
Secours Populaire Français	0	0	
	TOTAL 2024	13 523,00	2 400,00

DCM 031/FEV/2024

Le Comité des Fêtes a proposé de créer un espace de décors supplémentaire près du terrain de boules rue des Primevères. Le Conseil Municipal donne un avis favorable et a décidé que le sapin serait toujours installé avec les guirlandes au niveau des commerces mais il sera de plus petite taille.

Compte rendu commission Vie Associative « Faites du Sport »

Lors de la réunion des associations du 29 novembre 2023, il a été proposé l'organisation d'une journée « Faites du sport » le 1^{er} juin 2024.

Cet événement ponctuel dans le cadre des JO amène la municipalité à remplacer le forum des associations.

La commission Vie Associative s'est réunie le 12 février 2024 et a ensuite convié les responsables ou membres de sections sportives à **une réunion de réflexion et d'organisation le jeudi 21 mars 2024 à 20h salle des associations.**

Cette journée « Faites du sport » sera l'occasion pour chaque association sportive de faire découvrir leur activité.

Randonnée Citoyenne

La 5^{ème} édition de la « Matinée citoyenne » aura lieu le dimanche 7 avril 2024 à 9 h 30. Elle est organisée pour la 3^{ème} fois sous la forme de « Rando citoyenne ». L'association DEA sera présente avec animation sur le tri des déchets.

Le RDV est fixé à la salle des Associations munis de gants et bottes. Venez nombreux !

Les affiches sont en cours d'édition et seront prochainement distribuées.



Questions diverses

☞ Panneau lumineux :

Pour rappel : les informations pour des manifestations seront annoncées seulement 3 semaines avant l'évènement.

☞ Animation MSAIO « mémoire » :

Comme l'an passé, une intervenante sociale a demandé la mise à disposition, à partir de fin septembre 2024, d'une salle pour des « ateliers PEPS EUREKA dit « mémoire » » pour 10 séances :

* Egarer ses clés, oublier un rendez-vous, ne plus se souvenir du titre d'un film... Grâce au Peps Eurêka, vous comprendrez l'origine de ces oublis et apprendrez des stratégies pour contribuer à entretenir votre mémoire.

Ces ateliers seront animés par une animatrice bénévole formée à la méthode dans le cadre de l'ASEPT (Association de Santé d'Education et de Prévention sur les Territoires) des Pays de la Loire. Elle a été créée par la MSA (Mutualité Sociale Agricole) et est déployée par des intervenantes à l'association MSAIO (Mission de Soutien d'Accompagnement d'Information et d'Orientation) pour des personnes âgées d'au moins 55 ans, **quel que soit leur régime de sécurité sociale**.

Le Conseil Municipal **ÉMET** un avis favorable pour une mise à disposition gratuite de la salle des Associations.

DCM 032/FEV/2024

5 ENFANCE – JEUNESSE - SENIORS

Petite Enfance : reconduction du contrat de Madame Angélique GILABERT jusqu'au 25 octobre 2025

Madame Angélique GILABERT donne entière satisfaction au RPE. Son contrat va être reconduit jusqu'au 25 octobre 2025 afin de couvrir toute la période de mise en disponibilité de Madame Françoise RICOU.

Le Conseil Municipal **VALIDE** la reconduction du contrat de Madame Angélique GILABERT jusqu'au 25 octobre 2025.

DCM 033/FEV/2024

Enfance Jeunesse : point sur les vacances de février

La préparation des vacances de février s'est effectuée sans la présence de Madame Laurinda HAMROUNI qui était en formation puis, à son retour, en arrêt maladie.

Les élus et agents ainsi que Gwendoline du centre d'Ahuillé se sont dévoués « corps et âme » pour faire fonctionner correctement le service.

La priorité était d'assurer la sécurité physique des 40 à 45 enfants accueillis par jour et encadrés par 3 animateurs de Montigné-le-Brillant et 3 d'Ahuillé dont 1 stagiaire BAFA.

Une nouvelle dérogation de la DSDEN, au regard des circonstances, a été obtenue pour une période de 80 jours. Le déroulement des vacances de février s'est effectué sous la direction de Madame Malika SAIDOUN.

Madame Laurinda HAMROUNI a présenté une lettre de démission à compter du 02 mars 2024.

Une annonce de recrutement est en cours sur le site « Emploi territorial » du CDG 53. A ce jour, 2 offres pour postuler au poste de directeur et coordinateur sont parvenues.

Réactivation de la mise en place du Conseil Municipal Enfants et Jeunes

Le Conseil Municipal des Enfants et Jeunes est en cours de réactivation. Une 1^{ère} réunion aura lieu le mercredi 13 mars à 18 h 30 avec Quentin PICQUET et Jonathan LEBOURDAIS. Quelques jeunes ont déjà postulé pour y participer.

Carnaval

Le samedi 16 mars à 10 h 15, Place de l'Église, aura lieu le départ du carnaval. Le thème choisi pour cette année sera celui des « Jeux Olympiques ». Un circuit d'environ $\frac{3}{4}$ d'heure est prévu avec une déambulation par les lotissements, rue des Écoles etc... Il sera suivi d'un goûter puis de l'élection du plus beau déguisement avec un tee-shirt offert au gagnant.

Tarification des séjours 2024 – Enfance et Jeunesse

La Commission Enfance propose les tarifs des camps pour 2024 :

En fonction du quotient familial :

🔗 Tarification séjours été 2024 :

Date	Lieu	Age	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
			QF < à 900 €	900€< QF < 1200 €	QF >1200 €
			- 10 %	Tarif de base	+ 10 %
24 au 26 juillet (3 jours – 2 nuits)	Séjour « A la dérive » à la Rincerie	3-6 ans	63,00 €	70,00 €	77,00 €
15 au 18 juillet (4 jours 3 nuits)	Séjour « exploration extrême » à Fougères	6-8 ans	81,00 €	90,00 €	99,00 €
08 au 12 juillet (4 jours 3 nuits)	Séjour « Aventure interco » à Pont Douilly	8-11 ans	126,00 €	140,00 €	154,00 €
08 au 12 juillet (5 jours 4 nuits)	Séjour « Puy du fou et sports extrêmes » à Secondigny	Collégien	148,50 €	165,00 €	181,50 €

Un acompte de 50 % sera facturé à l'inscription.

Le Conseil Municipal **VALIDE** les tarifs des camps tel que présentés ci-dessus pour le centre de loisirs été 2024.

DCM 034/FEV/2024

Seniors

Des remerciements ont été adressés à la commission sociale de la part de Montignéens en EPHAD ou de leur famille pour la distribution de colis par la Municipalité et pour les cadeaux fabriqués par les élèves de l'école Pablo Picasso.

Questions diverses

☞ Interco Ahuillé – Nuillé-sur-Vicoin et Montigné-le-Brillant :

Une journée inter centre, animée par M. Dimitri VARGAS, sur le thème du cirque et de la magie est prévue cet été à Nuillé-sur-Vicoin. Le tarif de cette intervention est de 1 650,00 € à diviser pour les 3 communes soit 550,00 € pour Montigné-le-Brillant.

Le Conseil Municipal **VALIDE** le devis de 550,00 € pour la part qui sera à la charge de la commune.

DCM 035/FEV/2024

6 LAVAL AGGLO ET DÉPARTEMENT

Défi mobilité positive 2024

L'objectif est de tester des modes de déplacement qui réduisent notre impact sur l'environnement.

A l'image du défi « zéro déchet » de Laval Agglomération, le challenge « mobilité positive » vise à adopter de nouveaux comportements en matière de mobilité, en se déplaçant à vélo, bus ou trottinette par exemple.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 10 mars 2024, dont voici le lien : <https://defis-declics.org/fr/mes-defis/DMLA/>.

Dix groupes de dix équipes se challengeront.

« L'objectif pour les personnes participantes est de baisser de 10 % l'utilisation de sa voiture si on est seul à bord », précisent les élues.

Une fois lancé, le défi comprendra une phase d'observation des pratiques de chacun, du 15 mars au 7 avril, avant de passer à l'action, du 13 avril au 9 juin : « Les participants testeront alors de nouveaux modes de déplacement tout en réduisant leur impact environnemental et leur budget », précise l'Agglo.

Pour information : une habitante de la commune de Montigné-le-Brillant cherche des volontaires pour constituer une équipe. Se manifester en mairie pour avoir les coordonnées de cette personne.

Bilan annuel 2023 « Argent de poche »

★ Bilan Laval Agglo :

- ↪ 33 communes sur 34 y ont participé ;
- ↪ 564 jeunes inscrits ;
- ↪ Coût total : 49 305,00 €.

★ Bilan Montigné-le-Brillant :

- ↪ 2023 : 10 jeunes contre 16 en 2022 et 15 en 2021.

Les jeunes qui souhaitent participer au dispositif « argent de poche » peuvent s'inscrire sur le site de Laval Agglomération :

<https://www.agglo-laval.fr/lagglo-mon-territoire/politiques-publiques/solidarite-et-sante/contrat-de-ville-1/le-dispositif-argent-de-poche>.

Un flyer sera distribué aux jeunes lorsqu'ils viendront faire leur démarche de recensement citoyen à 16 ans.

7 INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

TULIB

Évolution du transport à la demande avec possibilité de circuler d'une zone à l'autre grâce au TULIB (sans forcément passer par Laval pour rejoindre une zone depuis Montigné).



Comment utiliser TULIB ?

1. **Inscrivez-vous au service**
Avant votre première réservation, vous devez vous inscrire au service TULIB sur le site internet : <https://voyageur.tul-laval.net> ou en appelant le 02 43 53 00 00 (service disponible de lundi au samedi de 7h à 19h).
2. **Réservez votre TULIB**
Sur internet : <https://voyageur.tul-laval.net> Par téléphone : en appelant le 02 43 53 00 00 (service disponible de lundi au samedi de 7h à 19h).
3. **Recevez la confirmation de l'heure de départ**
Environ une heure avant votre départ, vous recevez un SMS confirmant l'heure précise de prise en charge.
4. **Présentez-vous à l'arrêt**
Présentez-vous au point d'arrêt 5 min avant l'heure de rendez-vous.

Quand réserver ?
Les horaires TULIB sont conçus pour vous permettre de vous déplacer du lundi au samedi de 7h à 19h.
Les réservations sont possibles à partir de 2 semaines avant votre trajet et jusqu'à 30 minutes avant le départ dans la limite des places disponibles.
Le service TULIB est limité à 1 aller-retour par personne et par jour.

Combien ça coûte ?
Tulib est accessible au prix d'un titre de transport classique, ou via votre abonnement. Prenez à acheter ou rechargez votre titre dans votre agence ou chez un dépositaire.

Une question ?
Info Tul au 02 43 53 00 00 (7h00 à 19h00)

L'espace TUL vous accueille !
11 allée du Maréchal Lyautey, 53000 Laval Du lundi au vendredi : 9h - 18h sans interruption Le samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

TULIB LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Guide pratique

Des horaires en correspondance avec les lignes de bus.

Un départ possible toutes les 45 minutes.

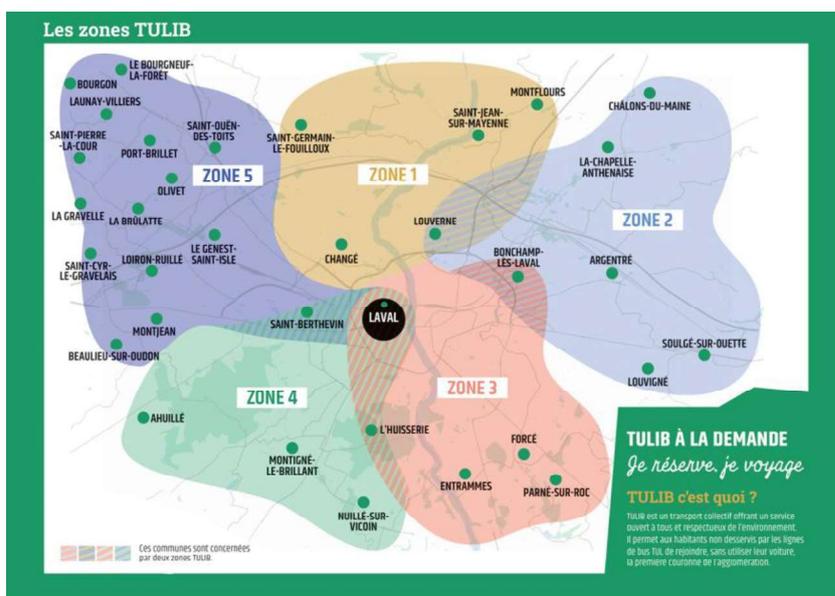
Un aller-retour par jour.

Fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h.

EN BUS - EN CAR - À VÉLO - EN TROTTEUR - À PIED - EN AUTO

Je réserve mon trajet
sur www.tul-laval.com (rubrique le déplacer puis transport à la demande) ou par téléphone au 02 43 53 00 00, choix n°2 TULIB

L'AVAI Agglomération



Je réserve mon trajet :

Par téléphone à INFOTUL au 02 43 53 00 00 choix N° 2 TULIB de 7h à 19h
Ou directement en ligne <https://reservation.viacitis.net/login/?ref=voyageur.tul>

Horaires TULIB :

Lien : <https://www.tul-laval.com/se-deplacer/transport-la-demande/horaires-tulib>

Réunion artisans commerçants avec Laval Économie de LAVAL AGGLOMÉRATION

Une réunion d'information, sans doute programmée un vendredi après-midi, sera proposée aux artisans avec des intervenants de Laval Agglomération.

Cette réunion permettra de recevoir des infos d'aides, de provoquer des rencontres entre artisans et de créer des liens, notamment après les nouvelles installations.

Rencontre avec L'Huisserie (groupe patrimoine et Municipalité) pour l'avancement du circuit des Mines

- ✓ Le circuit trail est en cours de réalisation sur Montigné-le-Brillant.
- ✓ Le circuit des Mines est balisé dans celui de GRAVEL.
- ✓ Un contact avec la Mairie de L'Huisserie est en cours pour la prise en charge par Laval Agglomération de l'avancée du dossier.

RD 583

Suite au projet global de mobilité douce présenté au second semestre 2023, la Municipalité relance le Conseil Départemental et Laval-Agglomération pour la création d'une piste cyclable sur la RD 583 qui part du bourg vers le Haut Chêne. Les 3 propriétaires riverains ont émis un avis favorable à ce dossier.

Tempête

Suite à la tempête « Louis », la fibre optique desservant le chemin du Guérangeot a été réparée en 3 jours, qui habituellement aurait été d'environ 15 jours voir 3 semaines.

Calendrier

Date	Heure	Lieu	Objet
16/03/2024			Carnaval
21/03/2024	20 h 00	Salle des Associations	Sections sportives et élus réflexion sur l'organisation de la « Faites du sport »
25/03/2024	18 h 30		Commission CCID
28/03/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Commission finances
Mars/2024		Salle du Verger	Rencontre Artisans Commerçants Laval Agglomération
00/04/2024			Commission voirie - fleurissement
07/04/2024			Randonnée citoyenne
Avril/mai/2024			Rencontre habitants du Port Sec
11/04/2024	20 h 00	Salle du Conseil	Conseil Municipal

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Elle aura lieu le jeudi 11 avril 2024 à 20 H 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30.

Visé par le secrétaire,
de séance,
Le 10/03/2024

Le Maire,